

**Procès verbal
de la réunion du Conseil Municipal
n° 02/2025 du vendredi 21 février 2025**

à 19 heures 00,

L'an deux mille vingt-cinq, le vendredi vingt-et-un février, à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de CLERAC, dûment convoqué le 17/02/2025,
S'est réuni en session ordinaire dans la salle des associations, sous la présidence de Michel QUOD.
Présents : QUOD Michel – MARTINEZ Marie-Bernadette – CAILLE Marie-Claire – THIBAUD
Mathieu – CHARGE Daniel - MAUREL Dominique – POMIER Chantal – VAREILLE Marc -
PRIOUZEAU Pascal - ARNAUDY Isabelle - VIAS Sylvie

Absents excusés : AYMAT Laëtitia - BOIN Corine – BOIN Dominique
Madame Sylvie VIAS a été élue secrétaire.

Nombre de membres afférents au Conseil : 14 ;

Nombre de membres en exercice : 14 ;

Nombre de membres présents : 11

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu :

- 23/01/2025.

Ordre du jour :

1. Urbanisme :
 - a. PLU : approbation du PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable),
 - b. PPRIF (Plan de Prévention du Risque Incendie de Forêt),
2. Finances :
 - a. Subvention de la commune de Montguyon ,
 - b. Avance de trésorerie,
 - c. Orientation budgétaire

Questions diverses

1. Urbanisme :

a) PLU

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le document d'urbanisme suit son cours. Le cabinet d'étude, Cittanova, a présenté une proposition de zonage lors de la réunion de commission d'urbanisme le 19/02 dernier. La commission doit continuer ce travail lors d'une prochaine réunion le 04/03 à 9 heures.

b) PPRIF

<u>DELIBERATION</u> affichée le 26/02/2025					
Accusé de réception Préfecture le 27/02/2025 n° 017-211701107- 20250221 – 2025FEV01- DE					
Objet : Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF)- Avis					
Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :					
<ul style="list-style-type: none"> • Que le projet de PPRIF a été arrêté le 23 mars 2018 • Que les études sont terminées, et qu'il convient d'assurer la consultation réglementaire telle que définie par l'article R. 562-7 du code de l'environnement • Que le dossier est consultable • Que l'avis du conseil municipal est sollicité, avec un délai de réponse sous deux mois, • Que le projet de PPRIF sera soumis à enquête publique 					
Considérant que la commission urbanisme s'est réunie le 03 février dernier,					
Monsieur le Maire donne connaissance des remarques établies par la commission urbanisme, à savoir :					
Carte	Repère	Localisation	Proposition PPRIF	Commentaires Commune	Couleur proposée
1	1	Bourg/Le Jean du pont	Violet/B1	Engagement défense incendie signé par le Maire	Bleu/B
1	2	Fradon/Le Sablard	Violet/B1	Borne présente au centre de Fradon	Bleu/B
1	3	Le Grand Village Est et Ouest	Violet/B1	Logique? Bonne défendabilité puisque borne incendie présente et voisins en bleu	Bleu/B
1	4	Les Vignes de Caillères	RAS	RAS	RAS
1	5	La Giraude/Les Nauves	Rouge/R	pourquoi? Bonne défendabilité (voir annexe). Borne 0013&0047 juste à coté	Bleu/B
1	6	Les Fontenelles/Gadebourg	Rouge/R	pourquoi? Bonne défendabilité (voir annexe). Borne 0019 juste à coté	Bleu/B
1	7	Gadebourg	Rouge/R	pourquoi? Bonne défendabilité (voir annexe). Borne 0019 juste à coté	Bleu/B
2	1	Vérines Nord, Sud et Ouest/Rentier	Rouge/R	Cohérence avec Vérines Nord qui est en violet ?	Violet/B1

2	2	Landry	Rouge/R	Etable en rouge ? Cohérence avec le reste de Landry? Pourquoi Landry n'est pas dans la zone de défendabilité de la borne 0044 ?	Violet/B1
2	3	Verdillon/La Chaume	Rouge/R	Maison entourée de pré	Violet/B1
2	4	Tournour	Rouge/R	Maison entourée de pré	Violet/B1
3	1	Teurlay des landes	Rouge/R	Maison entourée de pré. Etang de Lodeland proche	Violet/B1
3	2	La grande cabanne / triangle blanc	Blanc	pourquoi en blanc?	Violet/B1
3	3	Petit Manon et Lusseau	Rouge/R	ancien moulin au bord du Manon	Violet/B1
3	4	Forien	Rouge/R	Maison dégagée de la forêt	Violet/B1
3	5	Nauve du pas de Dubet	Rouge/R	Présence d'un étang en milieu de parcelle	Bleu/B ou Violet/B1
4	0	RAS	RAS	RAS	RAS

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :

- Décide d'émettre un avis défavorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques d'Incendie de Forêt,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur le Maire précise par ailleurs, qu'une réunion est organisée le 26/02 prochain avec les autres communes concernées afin de faire des réclamations communes.

2. Finances

a) *Subvention de la commune de Montguyon*

<p><u>DELIBERATION</u> affichée le 26/02/2025 Accusé de réception Préfecture le 27/02/2025 n° 017-211701107- 20250221 – 2025FEV02- DE</p>
<p>Objet : Subvention de la commune de Montguyon</p> <p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Que la commune de Clérac a prêté son tivoli courant décembre 2024 • Que le tivoli a été endommagé par un coup de vent le rendant inexploitable <p>Monsieur le Maire indique que la commune de Montguyon va procéder au versement d'une subvention à hauteur de 2 600 € (valeur du tivoli) en dédommagement.</p> <p>La commune de Clérac doit délibérer afin d'accepter cette subvention.</p> <p>Monsieur le Maire indique qu'un nouveau tivoli devra être acheté en suivant.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents (11 voix pour) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'accepter la subvention de la commune de Montguyon à hauteur de 2 600.00 €,

- Dit que cette somme sera imputée sur l'article 13241,
- Autorise Monsieur le Maire à commander un nouveau tivoli,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

b) Avance de trésorerie

<u>DELIBERATION</u>	affichée le 26/02/2025 Accusé de réception Préfecture le 27/02/2025 n° 017-211701107- 20250221 – 2025FEV03- DE
Objet : Avance de trésorerie au SICOM	
<p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le SICOM (Syndicat Intercommunal des communes de Montguyon) a le projet de construction d'une gendarmerie qui sera implantée sur la commune de Saint-Martin-d'Ary.</p> <p>La consultation va prochainement être lancée.</p> <p>Monsieur le Maire fait part d'une demande d'avance de trésorerie de la part de ce syndicat et donne lecture de la demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'estimation totale du montant des travaux est de 5.2 millions d'euros, • Un contrat devra être contracté, • Le souhait est d'attendre l'ouverture des plis pour connaître le montant exact du financement, • Dans l'attente, des avances de fonds doivent être versées pour couvrir les dépenses liées à la maîtrise d'ouvrage soit environ 350 000 € <p>La demande du SICOM est donc de savoir si la commune pourrait faire bénéficier d'une avance de trésorerie de 350 000 € que ce syndicat remboursera en intégralité dès le versement de l'emprunt.</p> <p>Monsieur le Maire indique que Monsieur le Trésorier a donné son accord de principe.</p> <p>Monsieur le Maire précise qu'une convention sera établie avant tout versement afin de définir avec précision l'ensemble des modalités.</p> <p>Monsieur le Maire souhaite connaître la position du conseil municipal avant de donner une réponse au SICOM.</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier, l'avoir analysé longuement dans son entier, et en avoir délibéré, à la majorité des membres présents (10 voix pour, 1 voix contre : MC. CAILLE) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décide d'émettre un avis favorable de principe sur une avance de trésorerie auprès du SICOM pour un montant de 350 000.00 €, - Dit qu'une délibération sera prise ultérieurement pour fixer les conditions de mise en place de cette avance de trésorerie, <p>Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.</p>	

Monsieur le Maire rappelle que suite à cet investissement, la cotisation du SICOM sera impactée sur 30 ans.

Madame CAILLE souhaite que cette avance soit remboursée avant les prochaines élections pour que la future équipe ne soit pas impactée sur cette décision prochaine

c) *Orientation budgétaire*

Monsieur Le Maire présente projet d'orientation budgétaire sur la partie investissement pour l'année 2025 suite au travail de la commission du 11/02 dernier :

Folio 2025 CM 10

DEPENSES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL	RECETTES	Restes à réaliser	Propositions	TOTAL
Opérations financières							
001 - Déficit d'investissement			-	021 - Vir. de sect. de fonction.		2 464 400,00	2 464 400,00
			-	001 - Excédent d'investissement		341 237,69	341 237,69
			-	10 222 - FCTVA		50 000,00	50 000,00
165 - Dépôts et cautionnements		11 500,00	11 500,00	10 226 - taxe aménagement		4 000,00	4 000,00
				1068 - Affectation N-1		1245 762,31	1245 762,31
				165 - Dépôts et cautionnements		11 500,00	11 500,00
				13241 - Subvention Montguyon		2 600,00	2 600,00
Avance trésorerie SICOM		350 000,00	350 000,00	Remboursement avance		350 000,00	350 000,00
Opérations							
72 - Voirie	32 000,00	68 000,00	100 000,00				-
85 - Divers acquisitions	72 000,00		72 000,00				-
140 - Bât communaux	47 000,00	103 000,00	150 000,00				-
195- Remise en état salle des fêtes - étude		50 000,00	50 000,00				-
205- Agrandissement cimetière	180 000,00		180 000,00				-
210 - Maison de santé + parking attenant	480 000,00	200 000,00	680 000,00	État - dpt	30 000,00		30 000,00
214 - Projet construction salle des fêtes		50 000,00	50 000,00				-
215 - parking place ancienne poste			-	département	30 000,00		30 000,00
217 - Acquisition de terrain bois	240 000,00		240 000,00				-
221 - Plan local d'urbanisme	36 000,00	5 000,00	41 000,00				-
222- Acquisition parcelle		200 000,00	200 000,00				-
223- Energie renouvelable bâtiment		120 000,00	120 000,00				-
224- Salle de motricité	50 000,00		50 000,00				-
229- Atelier	190 000,00	70 000,00	260 000,00				-
230 - Stade arrosage		10 000,00	10 000,00				-
231- Eglise	60 000,00		60 000,00				-
232 - Défense incendie		50 000,00	50 000,00				-
233 - Chauffage HLM		80 000,00	80 000,00				-
234- Hangar salle des fêtes	50 000,00		50 000,00				-
235- Mobilier / travaux cuisine salle des fêtes		50 000,00	50 000,00				-
236- Acquisition véhicule		120 000,00	120 000,00				-
237- Terrain tennis / city stade	150 000,00		150 000,00				-
238 - Aménagement étang (aire de la lune)		200 000,00	200 000,00				-
239 - Musée (rénovation toiture / menuiserie)		100 000,00	100 000,00				-
240- stade (clôture)		50 000,00	50 000,00				-
241 - pont petit manon		100 000,00	100 000,00	Opt	10 000,00		-
242 - salle des associations		50 000,00	50 000,00				-
243- trottoir lotissement		100 000,00	100 000,00				-
244- pont du gua		100 000,00	100 000,00				-
245- aire de jeux place mairie		55 000,00	55 000,00				-
246- Adressage		50 000,00	50 000,00				-
247- Cimetière reprise		50 000,00	50 000,00				-
248- Halle photovoltaïque pétanque		550 000,00	550 000,00				-
TOTAL GENERAL	1 587 000,00 	2 342 500,00 	4 529 500,00 	TOTAL GENERAL	- 	4 539 500,00 	4 529 500,00

3. Questions diverses

a. Eglise

Monsieur Priouzeau indique que les travaux de rénovation des vitraux sont en cours. Il précise qu'une pierre est cassée au niveau d'un des vitraux, du fait que la dalle n'est pas évacuée sur ce coin et de la présence de végétation. Un devis est cours pour permettre de refaire cette dalle. Par ailleurs, il y aurait sans doute un problème sur la toiture. L'entreprise contactée regardera et suivra un devis également.

Le conseil émet un avis favorable de principe sur la réalisation de ces travaux.

b) Maison de santé

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les travaux ont démarré.
Des choix de couleur sont demandés (sol, ascenseur).

c) Fête de la musique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le devis des musiciens a été acceptés.
Madame Vias fait part d'un complément d'animation qui pourrait être proposé, à savoir un concert dans l'église avec la proposition de marchand ambulant. Le conseil municipal émet un avis favorable de principe.

Fin du conseil municipal à 21 heures 00 minutes.